L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
DUFOUR & LIM, éditeurs-Propriétaires
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE MATIN, 19 OCTOBRE.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

UNE INDUSTRIE NOUVELLE POUR LA LOUISIANE.

Culture de la Jute et du Ramié.

Depuis la fin de la guerre de sécession et l'émancipation des esclaves, un grand nombre de nos plus riches planteurs, sentant fort bien que la culture de la canne à sucre sur une grande échelle, avec les capitaux immenses qu'elle exige et dans un moment où le travail, complètement désorganisé, les forçait à laisser une partie de leurs terres en friche, allait devenir de plus en plus difficile chaque année, se sont appliqués à découvrir une culture nouvelle moins coûteuse et par cela même plus productive, qui nécessiterait moins de travail et moins de bras.

C'est ainsi que l'on a eu l'idée d'introduire dans notre Etat, le Ramié et la Jute, deux plantes textiles importées des Indes, où elles croissent naturellement.

Un premier essai a donné les résultats les plus satisfaisants. Notre sol plus riche que celui des Indes et notre climat aussi tempéré, convient parfaitement aux deux plantes.

Ce fait une fois acquis, restait à trouver le moyen d'en tirer parti.

Le ramié est destiné à remplacer avantageusement le coton. Il donne une fibre qui a toute la finesse de la soie et qui joint à cette qualité plus de solidité encore.

On reproduit le ramié par boutures, en coupant les racines de la plante et en les divisant en plusieurs morceaux, de deux à trois pouces de long, que l'on dépose dans un sillon creusé à l'avance, à une distance de trois à quatre pieds.

On peut le planter aussi par le système du marcottage; c'est-à-dire, en enfonçant dans la terre tous les rameaux, dits gourmands, qui sont attachés à la partie inférieure de la plante-mère.

Le Ramie croît rapidement, et au bout de trois mois il est en pleine maturité. Il arrive alors à une hauteur de cinq pieds et quelquefois, de six, et même de sept pieds.

On peut facilement faire trois récoltes dans l'année. Cette plante ne demande pas de soins et on la multiplie facilement à l'aide des deux procédés que nous avons indiqués plus haut.

La Jute a beaucoup de rapports avec le Ramié, mais la fibre en est plus grossière et d'une qualité inférieure. Cette plante ressemble plutôt au chanvre.

On la reproduit par la graine, que l'on sème, "à la volée," dans un champ qui a été préalablement labouré en plein et hersé. La Jute pousse avec beaucoup de vivacité; elle n'a qu'une seule tige droite, sans ramifications et elle atteint une hauteur de six, sept et huit pieds, trois mois après les semailles.

La Jute ne repousse pas du pied comme le Ramié et la plus petite gelée blanche suffit pour l'abattre.

C'est essentiellement la plante du petit fermier et du planteur sans capital. Cent arpents de jute peuvent être facilement cultivés par cinq travailleurs. Un arpent doit rendre une moyenne de $1,500 livres; et cela, sans travail et sans autres dépenses que celles de l'ensemencement et de la moisson.

On se sert des filaments de la jute pour faire des toiles d'emballage, des tapis et des cordes, et on calcule qu'on en importe des Indes aux Etats-Unis, tous les ans, pour le marché de Boston et celui de New-York, plus d'un million de balles.

La matière textile brute de la jute est quotée à six sous la livre, et elle est en demande pour ce prix. Lorsque la fibre a été soumise à un rouissage, elle se vend à dix sous la livre.

La matière textile brute du Ramiée est quotée à vingt et vingt-cinq sous la livre, et cette même matière, soumise à un rouissage, est quotée à soixante-dix et quatre-vingt sous la livre.

Jusqu'à présent, il existait un obstacle sérieux à la culture du ramié et de la jute, que l'on devait à un décorticateur inexistant... l'absence d'un appareil... [illegible]... On n'avait... entrepôt de tout appareil... ces plantes, sans être sûr... pouvoir vendre sa récolte... culture

Aujourd'hui, la difficulté est tranchée. Nous parlerons dans notre prochain numéro d'un appareil de décortication, qui offre toutes les garanties désirables que nous avons vu fonctionner sur l'habitation St. Jeanne, à cinq milles de la ville, à Gentilly, appartenant à une compagnie pour l'exploitation du ramié et de la jute, dont M. Emile Lefranc est le président.

ACCIDENT.

Nous avons appris avec le plus vif regret que M. G. William Nott, secrétaire de la Compagnie d'Assurance des Marchands, avait failli être victime d'un terrible accident. Il visitait vendredi dernier, rue Tchoupitoulas, théâtre d'un des derniers incendies, et était monté sur la toiture de la compagnie de glace Crescent City, lorsque, faisant un faux pas, il a été précipité du haut en bas de l'édifice. Il aurait dû être broyé, tombant ainsi d'une hauteur de trois étages, mais chose étonnante et dont ne sauraient trop se féliciter sa famille, ses amis et tous ceux qui s'intéressent à lui, il en a été quitte pour des contusions, assez douloureuses il est vrai, mais qui ne mettent pas sa vie en danger. Nous espérons revoir sous peu M. Nott à son poste, entièrement rétabli de ses meurtrissures. La Compagnie des Marchands a en lui un secrétaire plein de zèle, d'activité, d'intelligence et de dévouement; elle a dû être heureuse que l'accident n'ait pas eu de suites plus graves.

JAKE'S HOUSE.

C'est le nom d'un charmant salon de rafraîchissements qui vient d'être établi à l'angle des rues Royale et Orléans. Nous remercions le propriétaire, M. T. Fink, de la gracieuse invitation qu'il nous a adressé. L'ouverture du salon a eu lieu hier soir, à 7 heures, et les amis de M. Fink s'y pressaient en grand nombre. Les vins et les liqueurs sont tous de choix, et les invités y ont fait honneur.

VIOLET SOCIAL CLUB.

La première grande soirée de réception de ce club aura lieu le 8 novembre, dans la salle des sociétaires, rue Casacalvo, No. 548. Nous prions le club d'agréer nos remerciements pour l'obligeante invitation qu'il nous a adressée.

SOCHA, SCHONHAUSEN & CO. (Suite.)

Il y avait encore foule, hier matin, dans la salle de la Cour Criminelle; et, lorsque l'illustre Schonhausen a fait son apparition et s'est assis au banc des accusés, il y a eu une certaine excitation et plusieurs personnes se sont levées pour dévisager ce personnage, devenu trop notoire depuis le vol du café Alhambra et le vol du Palais de Cristal, qui lui ont fait une réputation près de laquelle celle de Cartouche même aurait pâli.

Après quelques débats insignifiants entre le pseudo-avocat-général et les avocats de la défense, plusieurs témoins à décharge ont été entendus.

Leurs déclarations n'ont que peu d'importance: ils ne savent rien positivement et n'ont rien vu ni rien entendu de nature à incriminer Shonhausen ou Socha.

Deux de ces témoins sont des garçons employés par Socha dans son Palais. Ils se nomment Frédéric Brodhurst et Thomas Russell.

Le dernier a déclaré avoir vu Keith entrer dans le "wine room", mais ne l'avoir pas vu sortir avant que l'établissement eut été fermé et le gaz éteint.

Il a dit aussi que la fille Bella Woods était ivre au point de ne pas pouvoir se tenir debout; mais, que Maggie Priest et Mollie Walker n'étaient nullement sous l'influence de la boisson.

L'agent de police Lafferranderie et l'officier Smith, du service secret, ont été questionnés tous les deux par MM. Rogers et Dalsheimer, avocats de la défense; mais leurs dépositions n'ont que peu de valeur, pour ou contre les intérêts de Shonhausen.

Après que les deux gardiens de la paix eurent terminé leur petite narration, une longue discussion s'est engagée entre les hommes de loi; M. Dalsheimer désirant que l'affaire fut soumise immédiatement au jury et M. Field s'y opposant.

Enfin, après beaucoup de tiraillements de part et d'autre, il a été convenu que l'avocat de District, M. John McPhelin parlerait de deux à trois heures et que la Cour s'ajournerait alors à lundi.

Il en a été fait ainsi, et les membres du jury, qui espéraient déjà être quittes de leur pénible mission, ont été enfermés dans une chambre et condamnés à passer toute la journée de dimanche entre quatre murs.

Pendant que Schonhausen comparaissait devant la Cour Criminelle, M. George J. Lacey, avocat de la ville, se présentait devant la Cour dite Supérieure, présidée par le pseudo-juge Hawkins, et obtenait que l'injonction, qui avait été lancée contre le maire Wiltz pour lui défendre de faire fermer l'établissement de Socha, fut annulée.

M. Braughn, représentant Socha, a voulu protester et a demandé un nouveau délai; mais, le pseudo-juge Hawkins est resté ferme; et, au grand étonnement de tous et pour la première fois de sa vie, il a rendu un service signalé à la communauté.

Force est donc restée à la loi et au bon droit! Hier soir le "Palais de Cristal" n'avait plus cet air de fête qui lui est particulier; on ne voyait plus aux alentours des hommes débraillés et avinés; et on n'entendait plus, du fond de l'antre de Socha, la voix des sirènes appelant les passants.

Les voisins du Palais ont pu dormir tranquilles, sans que leur sommeil fut troublé par une affreuse cacophonie à faire grincer des dents à un sourd.

L'édifice du coin Chartres et Conti semble un vaste tombeau; — aux orgies de chaque soir, a succédé un silence de mort.

Pauvre Socha, il n'a pas su s'arrêter à temps sur la pente fatale où l'entraînaient les Shonhausen & Cie. — Il aurait dû user de la fortune, sans en abuser.

Hâte-toi lentement dit le sage. — Le tort de Socha est d'avoir voulu aller trop vite; il a fait faux pas; et, ma foi, il est tombé sur le nez.

LES MÉTROPOLITAINS EN CAMPAGNE.

On dit que Kellogg, ou son lieutenant Antoine, fera partir ce matin le navire de guerre "Ozark", chargé de vaillants métropolitains, armés de carabines Winchester, pour la Rivière Rouge. On suppose qu'il s'agit d'un invasion dans la paroisse Grant et dans la paroisse Rapides.

Les mercenaires de Badger, sont envoyés, nous assure-t-on, pour arrêter ceux de nos concitoyens de ces paroisses, qui se sont rendus coupables du crime impardonnable de s'être défendus contre les attaques d'une horde de nègres assassins et pillards.

Il faut que les radicaux aient bien de l'impudence! La faute en est à nous, car il en sera ainsi tant que le peuple n'aura pas adopté la loi de Lynch pour se faire justice.

On ne gagne rien à patienter avec les gens de sac et de corde qui nous gouvernent. Tant que nous voudrons nous laisser tyranniser, ils abuseront de notre apathie: mais, gare au réveil!

Nous nous demandons si nos amis de la Rivière Rouge n'auraient pas conservé, par hasard, quelque torpille, relique de la guerre?

FAITS DIVERS.—On a arrêté, avant hier, à la demande du major Seyle, officier de surveillance à la Poste, un certain Henry R. McVey, qui était employé comme facteur. On l'accuse de vol et d'abus de confiance. Il paraît que cet intéressant jeune homme faisait le commerce des timbres-poste sur une grande échelle.

Il décollait tous ceux qui se trouvaient sur les lettres qu'il portait à domicile, et les remplaçait par d'autres qui étaient déjà biffés.

Le major Seyle ayant eu vent de la chose, a fait des perquisitions et a réussi à prendre McVey en flagrant délit.

Il n'y a pas que le "Palais de Cristal" qui soit une caverne de voleurs. On peut trouver en ville des bouges encore plus mal famés!

Un certain William Ashbury, un ex-soldat de l'armée des Etats-Unis, s'étant égaré dans un estaminet fréquenté par des nègres et des blancs, en est sorti les poches vides, ayant perdu une somme de $1,500 le fruit de ses économies de 5 ans.

TRIANON.

A propos du palais de Trianon, où le maréchal Bazaine vient d'être transféré, M. Jehan Walter trace dans *Paris-Journal* une mélancolique physionomie historique de cette résidence royale qui a vu passer tant de choses!

Le palais de Trianon date du règne de Louis XIV. Il fut construit pendant l'hiver de 1670; mais ce n'est guère que sous Louis XVI qu'il commença à faire réellement parler de lui. A la date du 6 juin 1774, le roi en fit don à la reine, qui s'y fixa avec ses dames d'honneur.

C'est là que Marie-Antoinette, heureuse et adulée, passa dans une sécurité sereine les belles années de sa jeunesse; c'est là qu'elle commença, avec Mme de Polignac, l'éducation de ses enfants; c'est là que, librement elle-même, elle s'exerça à plusieurs reprises aux jeux du théâtre, chantant, devant un parterre titré, le rôle de Colette du *Devin du village*, *Rose et Colas*, le *Sorcier*, le *Roi et le Fermier*, etc. C'est là qu'elle reçut successivement l'empereur d'Autriche son père, l'archiduchesse Christine sa sœur, le comte et la comtesse du Nord, destinés au trône impérial de Russie, le roi de Suède et le prince Henri de Prusse.

Les principales pièces représentées sur le théâtre de Trianon sont, en plus de celles que je viens de citer: la *Parodie d'Alceste*, la *Parodie d'Ernelinde*, la *Gageure imprévue*, *On ne s'avise jamais de tout*, les *Fausses infidélités*, l'*Anglais à Bordeaux*, la *Chercheuse d'esprit*, la *Veillée villageoise*, le *Sage étourdi*, *Zémire et Azor*, la *Jeune française au sérail*, *Dardanus*, et enfin le *Barbier de Séville*.

Quant aux acteurs et aux spectateurs de ces fêtes intimes, c'étaient parmi les hommes: les trois Coigny, les Lauzun, les Luxembourg, le prince d'Henin, le duc de Guines, le bailli de Crussol, les Polignac, le comte de Polastron, le comte d'Andlau, le chevalier de l'Isle, le comte Esterhazy, le comte de Fersen, le baron de Stedingk, le prince de Ligne, M. de Bezenval, le comte de Vaudreuil, M. d'Adhemar.

Et parmi les femmes: Mme Elisabeth, la comtesse de Châlons, la comtesse de Polastron, Mme de Coigny, Mmes de Polignac, la duchesse de Guiche, etc., etc.

Les deux plus grandes fêtes données à Trianon eurent lieu:

La première à l'occasion de la visite de l'archiduc Albert de Saxe-Teschen et de l'archiduchesse Marie-Christine, en mai 1786;

La seconde en l'honneur des ambassadeurs de Tippon-Sahel en 1788; ces ambassadeurs étaient au nombre de trois: Mohammed Derviche-Khan, Akbar-Aly-Khan et Mohammed Osman-Khan.

C'est à Trianon que, la nouvelle de l'invasion de Versailles... la reine, le 5 octobre 1789, vint surprendre la reine...

Ce jour-là, le roi chassait... et la reine était absolument seule à se promener dans les jardins de Trianon, qu'elle parcourait pour la dernière fois de sa vie, quand elle reçut un petit billet de M. le comte de Saint-Priest, qui la suppliait de rentrer à Versailles. Pendant ce temps, M. de Cubières allait avertir le roi de ce qui se passait. Une bande nombreuse de femmes, précédant l'armée parisienne, était déjà à Chaville, à l'entrée de l'avenue de Paris.

Sous la Révolution, on installa à Trianon une sorte de guinguette où l'on buvait, dansait et chantait tout à la fois. Puis, vers 1797, un limonadier de Versailles, nommé Langlois, eut l'idée de louer le Petit-Trianon pour en faire un jardin public. Il y établit un restaurant, et donna des fêtes avec illuminations et feux d'artifices. C'est dans ce jardin que Garnerin fit ses premières ascensions aérostatiques.

Enfin l'empire rendit à Trianon son ancien aspect, et c'est de là qu'en 1814 Napoléon partit pour l'île d'Elbe. C'est également Trianon qui fut le premier relais de Louis Philippe fuyant Paris après la révolution de février.

Les dernières fêtes données à Trianon le furent en août 1855, en l'honneur de la reine d'Angleterre, et en mai 1857 en l'honneur du grand duc Constantin de Russie.

EXPLORATIONS ALLEMANDES DANS L'AFRIQUE ÉQUATORIALE.

Nous empruntons au dernier fascicule du *Cosmos* italien, que M. Guido Cora vient de faire parvenir à la Société de géographie de Paris, quelques faits d'ensemble relatifs aux expéditions allemandes dans l'Afrique équatoriale.

L'an dernier, les docteurs Reinhold Buchola, Wilhem Lubder et Antoine Reichenow sont partis pour explorer les monts Cameron dans le golfe de Guinée. C'était un voyage de plusieurs années qu'ils avaient entrepris, ils se proposaient, au préalable, d'étudier la faune tropicale de l'Afrique dans le vieux Calabar; ils n'espéraient pas s'enfoncer fort avant dans l'intérieur du continent africain, mais ils pensaient pouvoir faire une excursion au Gabon dans les régions décrites par M. du Chaillu.

Cette expédition n'a pas été brillante; arrêtée aux monts Cameron dans les premiers jours de l'année courante par le mauvais vouloir des indigènes du littoral, elle est restée depuis lors dans les mêmes régions. Les dernières nouvelles qui en sont parvenues au professeur Bastian, de Berlin, sont malheureuses. Le docteur Wilhem Lübder était mort le 2 mars d'un accès de fièvre, dans les monts Cameron, à Bondongo. Le docteur Bucholz était lui-même gravement malade, et le docteur Antoine Reichenow, seul valide, désespérait de pouvoir continuer l'expédition à l'aide de ses propres ressources et sans le concours de ses compagnons.

La grande expédition projetée par la société africaine allemande qui s'est constituée le 19 avril à Berlin, n'a encore fait parler d'elle que par les projets et les préparatifs de son voyage qui sont, d'ailleurs, très intéressants. Elle était appuyée par la société de géographie de Berlin et les villes de Dresde, de Hambourg, de Francfort-sur-le-Mein, de Halle et de Monaco. Son chef est le docteur Paul Güssfeldt, âgé de 33 ans, né à Berlin, qui s'est distingué dans l'étude des mathématiques et des sciences naturelles, et a fait de nombreuses excursions dans les Alpes. Le docteur Paul Güssfeldt a été un des plus ardents promoteurs des explorations allemandes dans l'Afrique équatoriale.

Les autres membres de l'expédition sont le professeur Bastian et MM. Hattorf et Guerches. Le docteur Güssfeldt doit procéder aux opérations astronomiques, le professeur Bastian aux rapports et à la correspondance, M. Hattorf aux collections d'histoire naturelle, et M. Gœrschen aux levés topographiques.

On pourrait croire que c'est cette expédition qui paraît devoir choisir pour quartier général une factorerie allemande aux environs de l'Ogowé, car le professeur Bastian a annoncé son intention de s'établir à poste fixe dans un établissement commercial au nord du Congo, et il se peut que l'expédition anglaise des frères Grandy sur ce dernier fleuve ait déterminé les Allemands à reculer leur quartier général de quatre ou cinq degrés vers le nord.

Soixante nègres doivent porter les bagages, car il faut renoncer à employer des bêtes de somme dans ces régions où la mouche tsé-tsé exerce ses redoutables ravages sur les troupeaux. Le docteur Petermann avait proposé de se servir d'éléphants, comme les Anglais dans leur expédition en Abyssinie, en 1868; mais il sera difficile de s'en procurer. Un canot en caoutchouc permettra de franchir les passes difficiles et pourra être porté à bras de l'autre côté des rapides. Ce canot pèse en tout 28 livres. L'expédition doit être armée de soixante excellents fusils, sans compter les armes à feu qu'on se propose de distribuer aux chefs africains.

—Un événement presque tragique s'est passé sur l'un des théâtres de Birmingham et y a causé une profonde émotion:

M. Charles Calvert jouait, au théâtre du prince de Galles, dans le *Henri V* de Shakespeare, le rôle du roi. La salle était comble. Dès le commencement de la pièce, il était apparent pour tous spectateurs que M. Calvert luttait contre une souffrance qu'il cherchait à vaincre. Mais vers dix heures, au moment où il prononçait ces paroles: "Dieu des batailles, donne à mes soldats des cœurs d'acier!" on vit l'acteur s'avancer jusqu'à la rampe et on l'entendit murmurer qu'il se sentait mourir. La pâleur de son visage, la sueur qui inondait son front, sa respiration haletante, tout contribuait à émouvoir l'auditoire.

Un silence pénible régnait dans la salle. M. Calvert, ne trouvant plus que des paroles entrecoupées, eut cependant encore la force de dire que depuis trois semaines il luttait contre ses douleurs, et que Dieu seul savait ce qu'il lui avait fallu endurer de souffrances pour ne pas manquer à son engagement, il n'ignorait pas qu'on ce moment même il était en danger de mort. Tout le monde, ajoutait-il, connaissait son courage; mais il devait se confesser vaincu, et il priait ses auditeurs, au nom de leurs sentiments chrétiens, de ne pas le forcer à continuer. Un effort de plus, et sa mort était certaine. La situation était affreuse. On entendait les sanglots des femmes dans les coulisses, et les camarades du malheureux comédien n'eurent que le temps de se précipiter sur la scène pour le recevoir évanoui dans leurs bras. Le rideau tomba au milieu de l'émotion la plus profonde.

DEPECHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

FRANCE.

Paris, 18—Dix-huit députés de l'Assemblée, représentant le département de la Seine, ont signé un manifeste pour protester contre la tentative de restauration monarchique et déclarer qu'ils combattront tout projet de cette sorte.

Procès Bazaine.

Paris, 18—Le procès du maréchal Bazaine a recommencé à midi aujourd'hui. Le président de la Cour a continué l'interrogatoire de l'accusé; il lui a demandé pourquoi deux dépêches seulement, l'une du 15 septembre, l'autre du 21 octobre, ont été envoyées au gouvernement de la défense nationale. Bazaine a répondu qu'il n'avait reçu aucune des communications de ce gouvernement.

En réponse à d'autres questions, il a dit qu'en envoyant le général Bourbaki à l'Impératrice, il l'envoyait à la seule personne qui, dans son opinion, représentait le gouvernement. Il n'avait reçu aucune information officielle des élections générales. Le président a fait observer au maréchal que son intention de gagner Thionville ne s'accordait pas avec sa théorie, qu'après la reddition de Sédan une sortie de Metz était impossible, et il lui a posé la question si, oui ou non, il était convenu avec les Prussiens de cesser ses opérations offensives après le départ de Bourbaki. Bazaine a répondu en citant les engagements subséquents ... et du 30 octobre.

Le président lui a demandé pourquoi il n'y avait eu aucun engagement sérieux pour appuyer les négociations du gouvernement de la défense nationale. Bazaine a répondu: Nos malades et nos blessés nous empêchaient de le faire. Il aurait épuisé l'armée, tandis que l'ennemi recevait des renforts. Le maréchal a ajouté que l'offre qu'il avait faite le 29 septembre, au général Steiple, de capituler, n'était qu'une ruse. Au sujet de la convention qu'il conclut plus tard avec les Allemands, il a dit: "Ma position était sans précédent; j'étais, dans un certain sens, mon propre gouvernement."

Le devoir d'un chef d'armée, quand il existe un gouvernement légal, est strictement défini. Je ne considère nullement que ce soit le cas en présence d'un gouvernement insurrectionnel. Il n'y avait aucun gouvernement; il n'y avait rien.—Le président: "Quoi! Est-ce que la France n'existait plus?" (Sensation.)

Bazaine, pour expliquer une réponse précédente, dit en propres termes, que pour obtenir la neutralité en faveur de l'armée, il avait l'intention d'obtenir un armistice en vue d'établir un gouvernement régulier. Il a protesté contre une assertion du Président que sa phrase "que l'armée maintiendrait l'ordre dans la ville," était une allusion à la guerre civile.

Il a déclaré que ses propositions avaient été mal comprises; jamais il n'avait pris au sérieux la ... de Regnier. Le président... toutes les démarches faites à cette époque, ouverture aux Allemands et communications avec eux avaient le caractère le plus sérieux, quand on pense à l'admirable armée que vous auriez pu conduire jusqu'à la dernière extrémité.

J'espère que vous avez bien pesé tous les résultats de la convention proposée. Bazaine a répondu que ses motifs ont été mal compris et ses propositions mal interprétées.

Ici la séance a été momentanément suspendue au milieu de la plus grande agitation.

A la reprise des débats, le prisonnier interrogé de nouveau a dit que les chefs de corps ne connaissaient pas l'affaire Regnier quoiqu'elle n'eût pas été mentionnée au conseil de guerre tenu le 10 octobre. Il considérait cependant qu'il était de son devoir ... secrètes ses négociations avec les Allemands.

Le président.—Je suis forcé de vous demander si vos actes et vos pensées s'adressaient à votre pays et à votre armée. Bazaine.—Oui, j'ai toujours agi honorablement, selon les inspirations de ma conscience.

Comme on lui demandait quel était l'objet du voyage du général Boyer en Angleterre, au mois d'octobre, l'accusé dit qu'il espérait que l'Impératrice obtiendrait la conclusion d'une convention, particulièrement si elle pouvait être décidée à venir à Metz.

Le président a rappelé à l'accusé son serment militaire et lui a demandé s'il avait observé alors les règlements qui interdisaient les capitulations en rase campagne. Bazaine a invoqué pour sa justification l'existence d'un gouvernement insurrectionnel.

Le président: Est-ce que la constitution impériale, à laquelle vous vous croyiez tenu de rester fidèle, vous autorisait à négocier et à traiter avec l'ennemi comme vous l'avez fait?

Bazaine—Non. L'accusé a soutenu que la capitulation était obligatoire. Il avait résisté jusqu'à la fin, et il ne lui restait pas même un morceau de pain.

A ce moment la cour s'est ajournée. La salle était encombrée, et il y a eu beaucoup de scènes d'agitation. L'accusé montrait de l'embarras dans ses manières et mettait souvent de l'hésitation dans ses réponses aux questions de la cour.

Versailles, 18—Aujourd'hui, à la reprise du procès Bazaine, l'interrogatoire du maréchal a continué, et comme on lui demandait pourquoi il n'avait pas détruit les forts et le matériel de guerre, avant de se rendre aux Allemands, il a répondu qu'il craignait la vengeance de l'ennemi, s'il le faisait; en outre, c'était un travail trop long.

Le président de la cour lui a demandé quelles rigueurs l'ennemi aurait pu déployer plus grandes que celles qu'il a infligées aux prisonniers. Bazaine a répondu d'une manière évasive qu'une telle destruction était sans exemple et qu'il pensait que Metz reviendrait à la France.

Répondant à d'autres questions au sujet des drapeaux, le maréchal a rappelé qu'il avait ordonné publiquement et clairement de les détruire. Il avait commandé de les porter tous à l'arsenal, pour y être détruits immédiatement. Ici s'est terminé l'interrogatoire au maréchal par le président.

Ensuite Bazaine a pris la parole pour se plaindre que son livre sur Metz fut traité comme un mémoire justificatif, quand en réalité il l'avait écrit tout entier de mémoire sans consulter aucun document.

Le commissaire du gouvernement lui a demandé comment il avait des nouvelles de sa femme, et comment il savait que son adresse, en septembre, était à Tours. Bazaine a dit, en réponse, qu'il l'avait appris dans les journaux allemands et aussi des officiers allemands.

ANGLETERRE.

Londres, 18—Le correspondant parisien du *Times*, télégraphie ce qui suit:

D'après des informations exactes, il paraît que les partis monarchiques sont tombés complètement d'accord. Le comte de Chambord a fait des concessions qui satisfont les monarchistes libéraux, et la proposition suivante sera soumise à l'Assemblée dès la rentrée.

Proclamation d'une monarchie constitutionnelle héréditaire, le roi promettant la liberté de conscience, l'égalité devant la loi et les droits de tous ses sujets.

Les monarchistes sont convaincus d'avoir une majorité dans l'Assemblée. On dit que 416 députés seront engagés à appuyer la restauration de la royauté.

Londres, 18—La dépêche adressée au *Times* de Londres et annonçant l'accord établi entre le comte de Chambord et les partis monarchiques de l'Assemblée ajoute les détails suivants sur le programme qui doit être publié à l'ouverture de la session: Eligibilité de tous les citoyens aux emplois civils, suffrage universel, liberté raisonnable de la presse, maintien du drapeau tricolore comme drapeau national. Ce dernier point, toutefois, reste ouvert à des concessions mutuelles.

La dépêche du *Times* dit aussi que l'Assemblée sera convoquée avant le 27 de ce mois.

Londres, 18—Le steamer Thuringia, allant de Southampton à New York, a pris de 60,000 livres sterling, et le Kron Prinz Frederick Wilhelm a emporté 68,000 livres en numéraire.

Londres, 18.—On a reçu le rapport publié par les bureaux monarchiques de l'Assemblée française, au sujet des négociations entamées avec le comte de Chambord. Il confirme l'exposé des concessions faites par le comte et renfermées dans la dépêche de Paris que le *Times* de Londres a publiée ce matin.

AUTRICHE.

Vienne, 18.—L'Empereur d'Allemagne Guillaume est arrivé ici aujourd'hui et a été reçu avec beaucoup d'enthousiasme par le peuple.

L'Exposition fermera le 30 du mois prochain.

WASHINGTON.

Washington, 18—Une dépêche spéciale adressée au "Times" de New York, dit que le litige soulevé par l'incendie de Columbia (Caroline du Sud) a reçu de la commission mixte Anglo-Américaine, une solution presque officielle. Le débat [illegible] dans l'incendie de Columbia, lesquelles réclamations s'appuyaient sur la présomption que la ville avait été brûlée par les soldats fédéraux, agissant sous les ordres des officiers fédéraux.

La grande quantité de témoignages pris dans cette affaire, était sous les yeux de la commission, qui après y avoir donné une sérieuse attention, a rejeté toutes ces réclamations. Le total de la somme réclamée s'élevait de six à sept millions.

Un exposé semi-officiel des finances du gouvernement porte en conclusion qu'on ne craint pas que le Congrès impose de nouvelles taxes pour combler des déficits de recettes supposés ou réels; il restreindra plutôt les allocations dans des limites plus économiques, et ne commencera aucun travail nouveau qui ne serait pas immédiatement nécessaire.

Le *Star* dit que les crédits que le Congrès sera prié de voter à la prochaine session, comprennent les évaluations de la prochaine année fiscale et les déficits considérables de l'année présente, et est fondé à croire qu'ils dépasseront de beaucoup les crédits affectés à l'administration du précédent...

Le nouveau jugement de Slatter a été remis au prochain terme des cours.

Observations Météorologiques.

Washington, 18—Probabilités pour dimanche: Etats du Golfe, vent du Nord et du Nord-Ouest. Temps frais et partiellement couvert. La perturbation atmosphérique survenue à l'est de Key West s'avancera lentement vers le Nord, en face des côtes de la Floride.

SHREVEPORT.

Shreveport, 18 octobre—Voici, telle que nous l'a transmise l'Association Howard, la liste des enterrements qui ont eu lieu dans les cimetières de la ville, pendant les 24 heures finissant à 6 heures du soir.

Dan. Brown, de couleur, âgé de	2 ans.		
Martin Anderson,	do	do	1 do
W. H. Williams, blanc,	do	do	5 do
David Sarage,	do	do	2 do
Rev. C. S. McCloud,	do	do	2 do
Arthur Thompson,	do	do	2 do
J. B. Smith,	do	do	2 do
Mad. V.N.Hemmerly,	do	do	2 do

MEMPHIS.

Memphis, 18 — Les Pères catholiques Leo et Schaltz, de Louisville, sont morts ce soir.

Cinq prêtres catholiques et cinq sœurs de la Miséricorde sont morts depuis le commencement de l'épidémie.

L'état du maire Johnson est pire.

Fièvre Jaune.

Memphis, 18—Il y a eu aujourd'hui 31 décès de la jaune.

NEW-YORK.

Tempêtes en Mer.

New York, 18.—Tous les steamers qui sont arrivés d'Europe depuis quarante-huit heures, disent qu'ils ont essuyé de terribles bourrasques du 6 au 10 de ce mois. Les passagers qui ont souvent traversé l'Océan disent que cette tempête était la plus violente qu'ils eussent rencontrée.

New-York, 18—Dans une réunion du comité-directeur du Hall Exchange, pour examiner le projet de solder les actions, sur le plan du Stock Exchange de Londres, on a nommé un comité de conférence chargé de faire un rapport à la prochaine réunion régulière du comité-directeur.

New York, 18—L'aspect général de nos cercles commerciaux est rassurant. On est encouragé par l'acheminement prononcé d'un retour définitif et complet de la confiance, qu'on a remarqué pendant cette semaine.

New-York, 18. — Il n'y a aucun état des banques aujourd'hui.

Incendie.

New-York, 18.—L'établissement de bottelage de foin de Hawks & Camp a été brûlé. Perte, $5000. Un homme a péri; un autre a été blessé par la chute des murs.

Arrivée de Steamers.

New-York, 18.—Le Georgia et le Rising Star.

New-York, 18—Arrivé: le steamer Russia.

ST.-LOUIS.

La crise à St.-Louis.

St-Louis, 18—Le Clearing House a adopté la résolution de reprendre les paiements en currency, le 27, et de racheter les chèques certifiés par versements de 10 pour cent, les 20, 23, 25, 27 et 30 de ce mois.

Démission.

St-Louis, 18—Le gouverneur Woodson a demandé à Wm Shelby sa démission de surintendant des assurances de l'Etat, se fondant sur ce qu'il a reçu des plaintes sérieuses contre lui au sujet de l'administration de son département. Le nom de l'ex-sénateur des Etats-Unis, Frank P. Blair, est mis en avant à propos de ce poste; l'on dit qu'il sera nommé et qu'il acceptera.

DIVERS.

Montgomery, 18—On a relevé un décès de la fièvre jaune depuis 24 heures.

Accident.

Atlanta, 18—Alonzo Buchanan, imprimeur, a été tué par les wagons, aujourd'hui. Ses deux jambes ont été coupées près du tronc.

PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 18 oct., 6 h. du soir. —Baromètre 29.65. Temps calme.

Arrivés: le steamer George Washington, à 3 h. p. m., capitaine Whitehead, de New York, consigné à A. Moulton, et le steamer Louisiana, à 5 h. p. m., capitaine Stewart, de Liverpool, via de Bordeaux. Pas de départ.

RIVIERES.

Etat du Fleuve, Bateaux, &c.

Vicksburg, 18—Aucun bateau n'est descendu aujourd'hui. Montant: la Colorado, à 3 h. a. m., et le Pargond, à midi. Temps frais. Il a plu toute la journée.

MARCHES.

Marchés américains.

New-York, 18.—Coton calme et stationnaire. Ventes, 1,905 balles. Middling 17 7/8 à 17 5/8. Recettes brutes 4,140 balles. Les ventes à termes sont stationnaires. Ventes, 8,700 balles comme suit: octobre 16 7/16 à 16 15/32, novembre 16 1/2, décembre 16 9/16, janvier 16 5/8, février 16 3/4, mars 16 7/8.

Le fer reste stationnaire et sans changement.

BULLETIN FINANCIER.

SAMEDI SOIR, 18 OCTOBRE 1873.

Comptoir d'échanges (Clearing-House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
18 octobre......	1,151,394 15	87,897 77
Même temps la semaine dern....	1,043,783 42	139,799 99
Total de la semaine dern...	6,187,498 88	798,979 99
Total de la semaine précéd.	5,945,738 58	813,159 39

Il n'y a rien ou de nouveau, aujourd'hui, sur le marché monétaire.

La demande d'argent se maintient dans les rues, mais il se fait très peu de transactions. Les billets choisis sont toujours cotés à 2 à 3 pour cent par mois; ceux de premier ordre à 3 —; les autres sont entièrement nominaux. Les prêts hypothécaires de premier ordre ont [illegible] à 10 à 11 pour cent par an et celui de second ordre à 12 à —.

La dépêche suivante a été affichée au Cotton Exchange:

New York, 18 oct—Il a été expédié, par steamer, $190,249.94 en lingots d'argent.

La demande de currency a été assez bonne; il a ouvert à 4 1/8 à 5 1/2 et fermé à 4 1/2 à 5.

L'or a ouvert à 111 à 112 en currency et 116 à 117 en chèques certifiés. Les transactions comprennent $4000 à 111 1/8, $8000 à 111 1/4, $5000 et $5000 à 111 1/2 en currency et $[illegible] à 116 1/4 à 116 3/4 en chèques certifiés.—A New York, l'or a ouvert à 108 1/2 et fermé à 108 3/8, après avoir touché 108 3/4.—Aucune vente d'argent n'a été annoncée. Les demi-piastres américaines ont encore été cotées à 104 1/2 à 105 en currency et 110 à 112 en chèques certifiés.

Le change sterling n'a pas manqué d'acheteurs. Les opérations se sont élevées à 22,500 livres, dont 2500 et 6000 connaissement à 116 1/2, 2000 à 117, 2000 clear No. 1 à 117 1/4, 6000 connaissement et clear No. 1 à 117 5/8, 1000 do à 117 1/2, 1000 do à 117 5/8, 1000 à 118. 1000 de banque à 118 1/4 et 1000 de banque à 119 1/2. Dans les francs, 100,000 en change de commerce, à 4 91 1/4. A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 116 1/2 à 117 1/2 les traites particulières, et — à 119 celles des banques. Francs, — à 4 91 1/4 à 4 90 le change particulier, et nominal celui des banques.

Le change américain est resté rare. Les ventes comprennent $5,000 en change de commerce, sur New-York, à vue, à 2 3/4 pour cent de prime. $4,000 de banque à 1 1/4, et $4,000, à 60 jours, à 3 1/2 pour cent d'escompte.

Les banques ont tiré des chèques sur New-York à 4 pour cent de prime, et le particulier à vue a été coté à 3 1/2 à 4.

10 actions de la Compagnie du gouffre de Carondelet se sont vendues à $12 75; $3000 de bons sont pour cent de la ville, intérêt payable en or, à 50, $2000 dito à 50, $5,900 dito à 50 1/2, $[illegible] dito à 50 1/2; $[illegible] de bons six pour cent de la ville à 77. Le marché est encore trop irrégulier pour que nous donnions des cotes.

BULLETIN COMMERCIAL.

Samedi soir, 18 oct 1873.

[Note—Les prix de notre Bulletin Commercial sont ceux de la vente en gros; au détail les prix sont plus élevés.]

—GROSSES DENRÉES—

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1659 balles, prises à des prix qui n'ont exigé aucun changement de nos cotes, excepté un léger changement du chiffre du strict low middling. Nous donnons en outre les chiffres de l'Exchange.

Ordinary......	—	à —	—
Strict ordinary.	—	à —	—
Good ordinary	15¼	à 15¾	15½
Strict good ord.	15¾	à 16—	—
Low middling	16¼	à 16½	16½
Strict low midl.	16½	à —	—
Middling......	17—	à 17¼	17¼
Strict middling	17½	à —	—
Good middling	18	à —	18—

[illegible] —rapporté, ventes de 1650 balles; calme.

Le montant à bord de navires non expédiés, soit allant à bord ou engagé pour être embarqué, a été porté, ce matin, à l'ouverture, à 15,350 balles dont 6000 à destination de Liverpool, 6000 pr le Havre; 1500 balles à destination d'Espagne; 1500 balles à destination de Brême; et 2500 balles à destination du Nord; ce montant, déduit du stock en mains tel qu'il a figuré dans notre état apurant d'hier soir, laisse 20,660 pour représenter la quantité qui se trouve en débarcadère, dans les presses, invendue ou attendant des ordres.

ETAT DU MARCHÉ AU COTON.

Stock en mains le 31 août 1873, ball.		7,177
Arr. depuis le dern état,	2099	
Arrivé précédemment,	64610	71399
Total,		78576
Expédié aujourd'hui,	4967	
Expédié précédemment,	39768	
		43475
Stock en mains,		35,091
Stock, même temps l'an dern.		65,319

SUCRE—Reçu aujourd'hui 10 boucauts de sucre nouveau dont 5 de good fair, vendus à des conditions privées et 5 de jaune clarifié à 11 c. la livre.

MELASSE—Reçu ce matin 11 barils et 2 demi barils de mélasse nouvelle. Pas de ventes.

TABAC—Vente de 4 boucauts. Ventes la semaine dernière 172 boucauts; la semaine précédent 31. Le montant des ventes est estimé à 16775.

Nous continuons à coter: Inferior lugs 6 — à 7 — c., medium to good lugs 7½ à 9¼ c.; low leaf 9 à 10 c., medium 10 à 10½ c.; good 11 — à 12 c.; selections 12— à 13 c. Reçu ce soir, rien; exporté 109 boucauts: stock en mains d'après notre état courant 12,379 boucauts.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Il n'y a eu que peu ou point de mouvement aujourd'hui à part le commerce pour placements de la ville, et le marché est le même qu'il était hier quant à la condition et aux prix. Nous dirons cependant, que les ventes à crédit sont discontinuées et que les transactions se font actuellement qu'au comptant, soit pour des checks certifiés ou en monnaie.

FARINE—Vendu aujourd'hui 279 barils dont 32 de bas... choice extra à $8 75; 50 de à $9 75 et 29 à $10 le baril.

MAIS—Vendu 306 et 300 sacs de blanc à 80 c. et 500 de blanc mêlé à 69 c. le boisseau.

SEL—Nous cotons, le taux des dealers, à $1 40 pour le gros et $1 50 pour le fin, payables en checks approuvés. Sel des îles Turques coté à $1 15 à $1 16.

RIZ—Nous cotons Louisiana prime 7 à 7¼, fair 6¾ à 6¾ c.; ordinary 5— à 6¼ c.; common 5 à 5¼ c. la livre. No 2, 2¼ à 3¾ c. la livre.

CAFE—Bonne demande pour le jobbing seulement. Nous cotons les lots de chargements. Fair (or) 21¼ à 21¾, good 21½ à 21¾; prime 22 à 22¾ c. la livre. Jobbing 2¼ à 3¼ c. la livre. Jobbing à 21¾ pour le fair, 22 pour le good et 23¾ pour le prime.

—VIANDES ET GRAISSES—

PORC—Le mess nouveau est coté en lots ronds à $16 50 à $16 75 le baril; détail à $17 à $17 50 le baril.

VIANDE SALEE SECHE—Rare. Les épaules commandent 9 c. la livre.

BACON—La demande ne se fait que pour le placement. Ventes aujourd'hui de 41 barriques dont 16 d'épaules à 8 ½ c.; 5 et 5 do à 8¾ c. 10 do clear sides à 11 c. et 5 do à 9 ½ c. la livre; les clear rib sides sont cotés à 11 à c. la livre.

BREAKFAST BACON—Le marché en est dépourvu. Le Western est coté à 12¾ c.; bacon du Nord 14¼ c. la livre.

JAMBONS—Pas de demandes et faute de ventes nous omettons nos cotes.

GRAISSE—Continue à être calme et le stock en mains en est faible. Vente de 25 tierçons de rafiné à 9 c. la livre.

GRAISSE—Calme. Le stock en mains est cependant faible. Ventes de 15 tierçons de rafiné à 9 c. la livre.

BŒUF—Le stock de bœuf est presque épuisé et la demande limitée. Le bœuf du Texas se vend $10 50 le baril, en tierçons $14, demi bls à $6 50..du Nord et de l'Ouest 14 à 15 c. le baril; demi baril $9; Fulton market $10 50 le demi baril. Packet $16 à 16 36 le baril.

—COMESTIBLES ET ARTICLES DE CONSOMMATION—

FARINE DE MAIS—Tenue à $3 50 à $3 60 le baril, prise en lots ronds, détail à $3 60 à $3 75 le baril.

WHISKY—Le Louisiana rectifié est actuellement offert à 95 à 97 c. pour check; et pour monnaie courante 3 c. de moins; choice Cincinnati $1 05 en monnaie courante.

BEURRE—Le choice Western est coté à 28 c.; choice Goshen 38 à 40 c, la livre.

FROMAGE—Pas de bon fromage sur le marché. Le choice Western Factory se vendrait facilement à 16 à 17 c. la livre. La demande est bonne. L'English Dairy se vend 18 c., nutmeg 18 c., New York, 17 c. la livre.

SEIGLE—Se vend en détail $1 15 le boisseau. Stock rond et demande modérée.

DIVERS—Les pommes de terre se vendent au débarcadère $4 25 à $4 75 le baril de Russets, $4 25 pour les Early Goodrich; pommes $4 50 à $5 le baril. Hier 25 barils de navets de New York se sont vendus à $1 le baril. Aujourd'hui 40 barils se sont vendus à $1 50 le baril; choux $4 à $7 la caisse, choucroute $10 à $11 le baril; Haricots de l'Ouest $11 50; du Nord 12 50; petits pois $5 à $7 le baril.

FRUITS—Les oranges se vendent $6 50 le baril; citrons de Messine $10 la caisse, raisins Layer $3 25 la caisse.

VOLAILLES ET ŒUFS—Les poules se vendent au débarcadère $7 à — pour les vieilles et $4 à $6 pour les jeunes, canards $4 à $5; les oies, $8 à $9; les dindes $15 à $[illegible]; œufs de l'Ouest 23 à 26 c. Louisiana et Jackson rail road à 40 c. 45 c. la douzaine.

POISSON SALE—Nous cotons: maquereaux extra No 1 $24 en barils, $13 en demi barils; $3 75 en quarts de barils et $2 75 le caque; No 1, Bay $16 50 le baril, $8 75 le demi baril; $4 75 le quart et $3 50 la caque; No 2 $14 50 le baril, $7 50 le demi baril, $4 25 le quart de baril et $3 25 la caque. No 3, $11 50 le baril, $6 25 le demi baril, $3 25 le quart de baril et $2 40 la caque: No 3, grands, $12 le baril, $6 50 le demi baril, $3 50 le quart et $1 40 la caque, morue, $1 30 à $1 35 la boîte et 6¼ c. la livre, grosses de 6 à 6½ c. la livre, harengs, $4 le baril, $4 50 le demi baril; 25 à 30 c. la boîte.

—FOURRAGE—

AVOINE—55 cts le boisseau.

SON—Ventes à $1 20 les cent livres.

FOIN—Peu recherché; pas de demandes.

DIVERS.

TOILE D'EMBALLAGE—Stock faible et demande modérée. La jute du pays est cotée en gros 15¼ c. et 6— c. la yarde au détail.

HUILE DE GRAINES DE COTON ET TOURTEAUX—Nous omettons nos cotes attendu qu'il est impossible de négocier le change.

GRAINES DE COTON—Livrée par contrats aux manufacturiers ici, à $12 la tonne.

PLUMES—Se vendent 55 à 58 c la livre.

PEAUX—Pas de changements. Stocks grands et demande modérée; les Country green sont cotées à 10 c. [illegible] ... livres, [illegible]... Les cotes sont généralement [illegible]

LAINE—Prix nominaux. Laine du lac cotée à 26 à 27 c., Louisiane clear 9 à 12. Burry 12 à 16 la livre.

ARTICLES POUR NAVIRES—Nous cotons l'essence de térébenthine 45 c. le gallon; vingt dip $[illegible] le baril.

AMIDON—Pure et se vend 6½ c. la livre.

HUILE DE PALMA CHRISTI—De l'Ouest se vend à 19 à 20¼ c. New York, 9 à 20 c. la livre.

SAVON—Bonne demande. Le city made extra family se vend à 8 c. en petits lots et 7 c. en grands lots; magnolia 7¼ c. en petits lots et 6¾ c. en forts lots; city palm olive 6 à 6½ c.; Palm 7¼ à 8 c.; Castile 12 c. la livre avec une diminution de ¼ à ½ c. à la livre par lots forts; gold water soap 9 c.; [illegible] 8 c. Western extra 6½ c. la livre en lots ronds et 7 c. la livre pour les lots forts.

BOUGIES—Le gros est coté à 24c à 25c, selon qualité; les adamantines 16 c. la livre.

ORGE ET HOUBLON—Le stock de houblon nouveau est faible et la demande bonne; le vieux est abondant et calme; le stock d'orge est fort. Les prix du houblon nouveau sont fermes et ont une tendance à la hausse. Le choice Western spring malt se vend $1 65. le choice Western winter $1 75 le boisseau; houblon de New York 60 à 65 c. la livre.

TONNELLERIE—Les barils à mélasse se vendent $2 60 à $2 75 chaque; les cercles pour cercles de baril sont cotés à $[illegible] le millier, et celles pour cercles de boucaut, $[illegible]. Les boucauts à sucre se vendent [illegible].

BANDES DE FER POUR L'EMBALLAGE—9 c. la livre.

SUIF—Vente à 7½ c. la livre.

BOUGIES DE STAR—Stock rond et vente à 17¼ à 8 c. la livre.

SACS EN PITRE—17½ cents.

POIVRES EN CHENE—[illegible]

FICELLE D'EMBALLAGE—En gros, 14 c. la livre; au détail, 17 c.

CHARBON—Le Pittsbourg se vend à 70 c. le baril, en gros et 81 en détail; $7 50 la tonne, 80 c le baril aux steamboats; [illegible] aux manufactures anthracite $12 00 à $12 le tonneau.

HUILE DE GRAISSE—Le Winter strained [illegible] $1 00 à — le gallon.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1873.

[illegible]

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI, 18 OCTOBRE 1873

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

[illegible]

ARRIVÉS.

[illegible]

BATEAUX A VAPEUR.

[illegible]

ARRIVÉS AU BASSIN NEUF.

[illegible]

ARRIVÉS AU VIEUX BASSIN.

[illegible]

MONTANT LE FLEUVE.

[illegible]

REMORQUEUR.

[illegible]

EXPORTATIONS.

NEW YORK—[illegible]

NEW YORK—[illegible]

BARCELONE—[illegible]

BARCELONE—[illegible]

IMPORTATIONS.

NEW YORK—[illegible]

RIO DE JANEIRO—[illegible]

HAVANE—[illegible]

RECU DE L'INTÉRIEUR.

WASHINGTON—[illegible]

GREAT TETE—[illegible]

BRAS DU FLEUVE—[illegible]

Bulletin des Chemins de Fer.

N. O., JACKSON & GREAT NORTHERN R. R.

[illegible]

N. ORLEANS, MOBILE AND TEXAS R. R.

[illegible]

DEPARTS DES TRAINS DES CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements spéciaux.

NILL-ORLEANS & JACKSON.

[illegible]

NILLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.

[illegible]

NILLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.

[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

[illegible]

LISTE DE NAVIRES

En charge, Expédiés et Partis pour la Nlle-Orléans.

[illegible]

LIVERPOOL. [illegible]

LONDRES. [illegible]

BRISTOL. [illegible]

CARDIFF. [illegible]

GLOUCESTER. [illegible]

BORDEAUX. [illegible]

HAVRE. [illegible]

CETTE. [illegible]

ROTTERDAM. [illegible]

ANTWERP. [illegible]

BROUWERSHAVEN. [illegible]

BREMERHAVEN. [illegible]

BREME. [illegible]

RIO DE JANEIRO. [illegible]

KINGSTON (JA.) [illegible]

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 19 octobre 1873.

[illegible]

LISTE DES DAMES.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1873

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL DU FACTORS AND TRADERS Insurance Company, Au No. 39 de la rue Carondelet. Nlle-Orléans, 10 mai 1873.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant des affaires de celle-ci pour l'année expirée le 30 avril 1873:

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. [illegible] EDWARD IVY, notaire public.

[illegible]

HARMON DOANE, Président. MOSES GREENWOOD, Vice-Président. ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

[illegible]

GEO. MERZ, OLD BASIN BREWERY. [illegible]

JOHN I. DUFOUR, EXCHANGE ALLEY. [illegible]

C. CAVAROC & SON. 5 & 7 EXCHANGE PLACE. NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES. IMPORTATEURS DE: Vins, Eaux-de-Vie, Sardines, Etc. SEULS AGENTS DES CHAMPAGNE—J. ROUSSILLON & CIE. VIN—F. S. CHATEAU DILLON. EAUX-DE-VIE—ACHILLE PETIT, — J. A. GUÉRIN, — COQ, PERE & FILS. AVANCES LIBÉRALES sur Consignations, à nos amis de New-York, Bordeaux, [illegible], Liverpool et Londres.

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Bonnetcarré, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assumption.

M. PH. MACHEK, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

S. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. ENOCHET, à Lécerville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. O. A. PEIRCE, Maître-de-poste à Plaquemine, paroisse Iberville.

F. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.

A. DURIO, Amandville.

M. PETETIN, Grand-Côteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.

F. F. BÉREAU, à la Pass-Christian.

PAUL BAUER, Quartier-Rouge.

LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville).

A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).

R. BICOULFI, Houma (Terrebonne).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à [illegible]

WM. [illegible], à Jeannerette, paroisse [illegible]

EDGAR DELÉRY, Saint-Louis [illegible]

THE NEW ORLEANS BEE, DUFOUR & LIMET, Publishers. OFFICE—No. 73, CHARTRES. —TERMS— Rates of subscription—Daily, per annum, in advance, $[illegible]; half-yearly, $[illegible]; quarterly, $[illegible]. Price of the Paper—Single copies, five cents. Weekly—Per annum, $[illegible]; half-yearly, $[illegible]. Single copy, 10 cts.

For New York direct. Cromwell Line. This line is composed of the following steamers: NEW ORLEANS, GEO. WASHINGTON, GEO. CROMWELL. [illegible] GEO. WASHINGTON, [illegible], Commander, will leave her wharf, foot of Toulouse street, Saturday, Oct. 25th, at 8 A. M. PASSAGE......$60. Freight for LIVERPOOL, [illegible] HAVRE taken by this line, and [illegible] lading given for the same. For freight or passage apply to ALFRED MOULTON, [illegible] Carondelet street.

Pontchartrain Railway. [illegible]

Sugar, Molasses & Syrups. REFINED SUGAR—Cut Loaf, Crushed and Powdered. A. THOMSON & CO. GOLDEN SYRUP—A superior grade of pure Louisiana from the Crescent City Refinery. A. THOMSON & CO. REFINED SYRUP AND MOLASSES—Crescent City Refinery, Orleans, Louisiana. A. THOMSON & CO. LOUISIANA SUGAR—[illegible] A. THOMSON & CO. CLARIFIED SUGAR—[illegible] A. THOMSON & CO. LOUISIANA SUGAR—[illegible] A. THOMSON & CO. FOREIGN SUGAR—Cuba, Demerara, Porto Rico, [illegible] A. THOMSON.

ASSURANCES.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS, 104 CANAL STREET. NINETEENTH ANNUAL STATEMENT. [illegible] The Company have the following assets: [illegible] The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company. PAUL FOURCHY, President. G. W. NOTT, Secretary. STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this 5th day of June 1873. P. C. CUVELLIER, Notary Public. At a meeting of the Board of Directors held on the 5th day of June 1873, it was resolved to declare a CASH DIVIDEND of fifteen per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 31st May 1873, payable on the third Monday of July next. Also to pay to the Stockholders on demand interest at the rate of 12 per annum on their stock. DIRECTORS. [illegible]

Shakespeare Foundry, [illegible] NEW ORLEANS. [illegible]

E. DECHAMPS, No. [illegible] ST. LOUIS STREET, NEW ORLEANS. Direct Importer of French Wines and Brandies CORDIALS, SWISS ABSINTHE, KIRSCHWASSER. Fruits in Brandy, Fruits in their Juice.

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS, 46 Camp street. NEW ORLEANS, January, 1873. PAID-UP CAPITAL, $[illegible] SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT. In conformity with the requirements of its charter, the company publish the following statement for the year ending December 31, 1872: [illegible] JAS. I. DAY, President. THOS. ADDERLEY, Secretary. STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this 10th day of January A. D. 1873. ANDREW HERO, Jr., Notary Public. The Board of Directors, at a meeting held on the 10th day of January, 1873, have resolved to pay a cash dividend of thirty per cent. on the net earned participating premiums for the year ending December 31st, 1872, payable on the 20th day of January, 1873. Also, to pay on demand ten per cent. to stockholders upon the capital stock of the company, as per amended charter. Interest on stock hereafter payable quarterly on the first Monday in April, July, October and January. DIRECTORS FOR 1873. [illegible]

NEW ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY, Corner Canal and Camp streets. THIRTEENTH ANNUAL STATEMENT. In conformity with their charter the company publish the following statement: [illegible] J. W. HINCKS, Secretary. J. TUYES, President. Sworn to and subscribed before me, this [illegible] day of [illegible], A. D. 1873. P. C. CUVELLIER, Notary Public. At a meeting of the Board of Directors, held [illegible] DIRECTORS: [illegible]

FORTY-FOURTH ANNUAL STATEMENT OF THE Crescent Mutual Insurance Co. NEW ORLEANS, May 22, 1873. The Trustees, in conformity to the charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th of April, 1873: [illegible] The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company. THOS. A. ADAMS, President. HENRY V. OGDEN, Secretary. STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 22th day of May, 1873. W. L. EVANS, Second Justice Peace. The Board of Trustees resolved, that after paying the fourth quarterly interest of TWO AND ONE HALF PER CENT on the CAPITAL STOCK of the Company, that a DIVIDEND of THIRTY-THREE AND ONE THIRD per cent. be paid in CASH on and after the 16th day of June next, to those entitled to share in the same. TRUSTEES. [illegible]

Qui [illegible]

[illegible]